



Non reprise du paiement du salaire

Par **hd39**, le **06/11/2013** à **06:38**

Bonjour

J'ai été déclaré inapte au poste de travail pour maladie professionnelle à l'issue des 2 visites de reprise à la médecine du travail le 09/09/2013.

J'ai été convoqué à l'entretien préalable au licenciement le 04/11/2013 et j'attends ma lettre de licenciement qui devrait arriver le 09/11/2013.

Depuis le 10/10/2013, je pensais que mon employeur reprendrait le paiement de mon salaire mais je n'ai toujours rien touché.

Que puis-je faire et que risque-t-il à mépriser les procédures de cette manière?

Cordialement

Par **P.M.**, le **06/11/2013** à **08:44**

Bonjour,

Vous pourriez déjà mettre en demeure l'employeur de vous verser le salaire repris à partir du 10/10/2013 jusqu'au jour de la notification du licenciement avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé si ces sommes ne figurent pas dans le solde de tout compte...